

# PROCÉDURE D'ACCÈS AU SERVICE DE PSYCHIATRE RÉPONDANT (SOV)

Janvier 2026

## Patients admissibles

- Les patients résidant le territoire SOV.
- Les patients suivis par des médecins faisant partie du RLS SOV.

## Étape 1 : Accès à la consultation téléphonique, deux avenues

1. Accès direct : le médecin contacte directement le responsable liaison MSRP via le numéro de téléphone de garde : 438 354-4654.
2. Via les demandes de consultation en psychiatrie : les demandes de consultation/avis psychiatrique/MEL reçue au MASMA sont classées par un membre de l'équipe du CLSC. Si elles sont jugées appropriées pour la ligne téléphonique, elles sont redirigées vers le responsable liaison MSRP.

## Étape 2 : Entretien téléphonique avec le responsable liaison MSRP

Le médecin de famille contacte le responsable liaison MSRP (ou obtient un rendez-vous avec lui). Un entretien téléphonique est alors réalisé pour prendre un résumé du cas clinique. Le résumé de cas est fait par le responsable liaison MSRP en utilisant le formulaire *Consultation téléphonique en psychiatrie*.

## Étape 3 : Transmission de l'information au psychiatre répondant

Le responsable liaison MSRP :

1. Fait parvenir par courriel au psychiatre répondant le résumé du cas.
2. Indique par ce même courriel si le médecin de famille souhaite un contact téléphonique direct avec le psychiatre répondant.

## Étape 4 : Contact et recommandations psychiatriques

Délai : 2 jours ouvrés

Le psychiatre répondant :

Contacte le médecin de famille si nécessaire  
ou  
Rédige ses recommandations directement sur le formulaire (si le résumé est suffisamment clair et ne nécessite pas de discussion téléphonique).

Le formulaire complété est ensuite :

Envoyé par courriel au médecin de famille qui a fait la requête  
ou  
Envoyé par fax directement à la clinique du médecin de famille